



11 AOUT 2017



Dossier suivi par : Vincent Zuterek  
Direction de l'Economie  
Tél : 03.44.14.46.30  
Email : [c.monfort@beauvaisis.fr](mailto:c.monfort@beauvaisis.fr)  
N réf : VZ/ CMB/D17.12503.CA

PRD  
Monsieur Romain PEYRONIE  
Directeur Général  
8 Rue Lamennais  
75008 PARIS

**OBJET :** Projet d'implantation d'un entrepôt logistique  
ZAC Beauvais Tillé – Commune de Tillé

Monsieur le directeur général,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'autorisation pour votre établissement sur notre commune, au niveau de la ZAC Beauvais Tillé et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Sans présumer de ce que sera l'usage précis de ces terrains, nous pouvons d'ores et déjà vous indiquer qu'ils resteront en ZAC économique. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-74 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II) et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cession définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
- L'élimination et l'évacuation des déchets,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
- L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

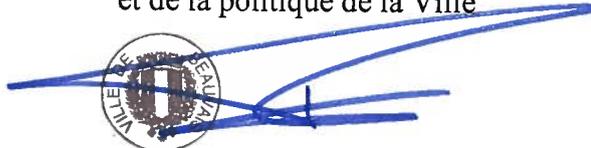
Tous les documents, rapports, études relatifs à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

*La Mairie de Beauvais  
au cœur de votre quotidien*

La mairie donnera alors son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, en l'expression de ma considération la meilleure.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Maire Adjoint chargé de la solidarité  
et de la politique de la Ville



Franck PIA